

Nombres de délégués -
 Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 40
 Votes exprimés : 40
 POUR : 40
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 12 septembre 2023
Date d'affichage :
 12 septembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (pouvoir à Claudine MANIGAULT) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE, absent excusé (pouvoir à Jean-Michel SABAN) - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET, absent excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN – Christophe CHEYSSON - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Hervé PASCAULT - Sandra PICART – Evelyne CALLEJA – Marcel GEORGES – Catherine VERNEAU – Pierre NOIROT -
Absents : Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

MARCHE DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE CONTENEURS DESTINES A LA COLLECTE SELECTIVE EN PORTE-A-PORTE AVENANT N°1

Le Président explique que le marché passé avec la Société SULO France relatif à la fourniture et à la livraison de conteneurs destinés à la collecte sélective en porte-à-porte a été signé le 1^{er} octobre 2020, pour une durée de 1 an ferme renouvelable 3 fois 1 an.

La formule de révision présente dans le marché ne reflète pas la composition des coûts de fabrication des bacs. L'indexation sur la base des prix des produits en matière plastique la rend moins volatile aux fluctuations des indices des produits du raffinage du pétrole dont est issue la matière PEHD (utilisée dans la fabrication des bacs). De plus, on constate une absence de corrélation entre l'évolution du prix du PEHD et celle du pétrole.

Ainsi, Il est envisagé de revoir cette formule de révision de la façon suivante :

0,15 + 0,85 (0,5 (MATIERE) + 0,3 (SALAIRES) + 0,05 (GASOIL) + 0,15 (Frais services Divers))

| INDICES | PRECONISES |
|----------------------|---|
| Matière Plastique | Indice de ICIS, HDPE injection Index Indice Le Moniteur, 010534606 (Matières plastiques sous formes primaires) |
| Salaires | Indice INSEE ICHT-IME (Indice mensuel du coût horaire du travail révisé, salaires et charges dans l'Industrie mécanique et électrique – source le Moniteur) |
| Gasoil | Indice 1870 (source Le Moniteur) |
| Frais Service Divers | Indice Le Moniteur FSD 1 |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la mise en place de cette nouvelle formule de révision dans le marché de fourniture et de livraison de conteneurs destinés à la collecte sélective en porte-à-porte passé avec la Société SULO France, à compter du 1^{er} octobre 2023 pour le reste de la durée du marché, soit 1 an.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2023

Application agréée E-legalite.com

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 intégrant cette nouvelle formule de révision et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Nadine LEGENDRE



Le Président,
Xavier COURTOIS

